

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 28 février 2024

MISE EN PLACE DE « PERMANENCES AGRICOLES » EN PRÉFECTURE ET EN SOUS-PRÉFECTURE

À la suite de l'engagement du Président de la République et de l'instruction du Gouvernement, des permanences agricoles seront instituées **dès le vendredi 1^{er} mars** dans le département du Tarn.

Ces permanences permettront aux exploitants agricoles et viticoles de faire part aux services de l'État et à ses opérateurs de toutes les problématiques de leur exploitation. Ces échanges visent notamment à identifier les difficultés économiques qu'ils rencontrent et les solutions concrètes qui peuvent leur être apportées.

Les administrations et acteurs suivants seront présents pour répondre aux questions des exploitants agricoles :

- la direction départementale des finances publiques (DDFIP)
- la direction départementale des territoires (DDT) ;
- la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) ;
- la mutualité sociale agricole (MSA) ;
- l'office français de la biodiversité (OFB) ;
- la chambre d'agriculture.

Ces permanences se tiendront à la cité administrative d'Albi (Bâtiment Territoires - 19, rue de Ciron, 81 000 Albi) :

- le vendredi 1^{er} mars de 9h à 12h30 ;
- les lundi 4 mars, mercredi 6 mars et vendredi 8 mars de 14h à 17h30.

Elles se tiendront également à la sous-préfecture de Castres (16 boulevard Georges Clemenceau – 81 100 Castres) :

- les mardi 5 mars et jeudi 7 mars de 14h à 17h30.

Pour faciliter leur accueil et leurs démarches, les exploitants agricoles sont invités à réserver un créneau horaire en contactant le numéro dédié : **05.63.45.61.22**.

Ces modalités d'organisation sont susceptibles d'évolution pour répondre au plus près des besoins des exploitants agricoles et viticoles du département.

Contacts presse :

Magali ROUQUIE – 06 03 67 67 24

Marion PELEGRY – 07 84 58 25 45

Camille SCHMITT - 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

Mail : pref-communication@tarn.gouv.fr